

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1498258

Dénomination :	GRUPETTO
n° de gestion :	2010B00373
n° d'identification :	519 799 845
n° de dépôt :	A2011/017254
Date du dépôt :	21/11/2011
Pièce :	décision de la gérance du 29/10/2011 avec certificat de non opposition annexé

GRUPETTO
Société à responsabilité limitée au capital de 688 600 euros
Siège social : 10 Place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE
519 799 845 RCS TOULOUSE

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE DU 29 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze,
Le 29 octobre,
Au siège social,

Le soussigné :

Manuel MIRABEL, demeurant 4 Chemin André Salvy - 31140 AUCAMVILLE, gérant de la société GRUPETTO, société à responsabilité limitée au capital de 688 600 euros, divisé en 688 600 parts sociales, déclare :

DECLARATIONS

- QUE du procès verbal des décisions unanimes en date du 15 septembre 2011, il ressort que compte tenu de l'absence de proposition de rachat de la part des associés ou de tiers, la société a été autorisée à procéder au rachat 6 600 parts sociales numérotées de 682 001 à 688 600 détenues par Madame Béatrice NOËL depuis la constitution de la société, une copie de ce procès verbal est jointe aux présentes.
- QUE conformément à l'article L 223-34 du Code de Commerce, une telle opération de rachat entraine l'annulation des parts sociales achetées et en conséquence la réduction d'autant du capital,
- QUE le procès verbal des décisions unanimes en date du 15 septembre 2011 a été déposé le 23 septembre 2011 au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse afin de faire courir le délai d'opposition d'un mois prévu à l'article R 223-35 du Code de Commerce au profit de créanciers.
- QUE le délai d'un mois s'est écoulé depuis ce dépôt que la société n'a fait l'objet d'aucune assignation et que le Greffe du Tribunal de Commerce n'a reçu aucune opposition ainsi que l'atteste un certificat du Greffe en date du 29 octobre 2011, dont copie est jointe aux présentes.

- QUE la Société GRUPETTO, cessionnaire, a déposé le 29 octobre 2011 au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, un exemplaire original de l'acte de cession de 6 600 parts sociales de la société GRUPETTO entre Madame Béatrice NOËL, cédant et la Société GRUPETTO pour un prix global de 7 500 euros.

CONSTATATION

Considérant

- les décisions unanimes des associés du 15 septembre 2011,
- l'absence d'assignation et d'opposition dans le délai d'un mois prévu à l'article R 223-35 du Code de Commerce ainsi que l'atteste un certificat du Greffe en date du 29 octobre 2011,
- la signature le 29 octobre 2011 de l'acte de cession de 6 600 parts sociales de la société GRUPETTO, signé entre Madame Béatrice NOËL, cédant et la Société GRUPETTO;
- les pouvoirs donnés au Gérant dans les décisions unanimes des associés du 15 septembre 2011,

le Gérant constate que la condition suspensive se trouve réalisée et qu'en conséquence à la date du 29 octobre 2011 (i) les 6 600 parts sociales rachetés par la société sont annulées, (ii) le montant du capital se trouve ramené de 688 600 euros à 682 000 euros et (iii) les modifications des articles 6 et 7 des statuts telle que décidée conditionnellement par les décisions unanimes des associés du 15 septembre 2011 sont définitivement acquises, savoir :

Article 6. Apports.

Il est ajouté un nouvel alinéa in fine dont la rédaction est la suivante :

«6.3/ Par décisions unanimes des associés en date du 15 septembre 2011, l'ensemble des associés a décidé la réduction du capital de 688 600 euros à 682 000 euros suite à annulation de 6 600 parts sociales numérotées de 682 001 à 688 600 , rachetées par la société conformément aux dispositions des articles L. 223-34 et R. 223-35 du Code de commerce. »

Le reste de l'article demeurant inchangé

Article 7. Capital social

La rédaction de cet article sera désormais la suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de SIX CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE EUROS (682 000 €) divisé en SIX CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE (682 000) parts sociales de UN EURO (1 €) chacune, entièrement souscrites et libérées dans les conditions ci-dessus, attribuées aux associés, savoir :

- à Monsieur Manuel MIRABEL,
à concurrence de 449 342 parts sociales en pleine propriété,
correspondant à des apports en nature exclusivement,
numérotées de 1 à 449 342 ci 449 342 parts en pleine propriété;

- à la société NORDIC TRAVEL GROUP
à concurrence de 190 206 parts sociales en pleine propriété,
correspondant à des apports en nature exclusivement,
numérotées de 449 343 à 639 548 ci 190 206 parts en pleine propriété;



- à Monsieur Gilles VIDAL

à concurrence de 39 392 parts sociales en pleine propriété,
correspondant à des apports en nature exclusivement,
numérotées de 639 549 à 678 940 ci

39 392 parts en pleine propriété;

- à Monsieur Philippe CHAMPETIER

à concurrence de 3 060 parts sociales en pleine propriété,
correspondant à des apports en nature exclusivement,
numérotées de 678 941 à 682 000 ci

3 060 parts en pleine propriété;

**TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL, CI SIX
CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE (682 000) PARTS SOCIALES**

Ces déclarations faites, il constate que les modifications statutaires susvisées sont devenues
définitive à compter de ce jour.

Le Gérant
Manuel MIRABEL



Emplacement réservé à l'enregistrement

Enregistré à : S.I.E DE TOULOUSE-NORD

Le 09/11/2011 Bordereau n°2011/2 040 Case n°16

Ext 9798

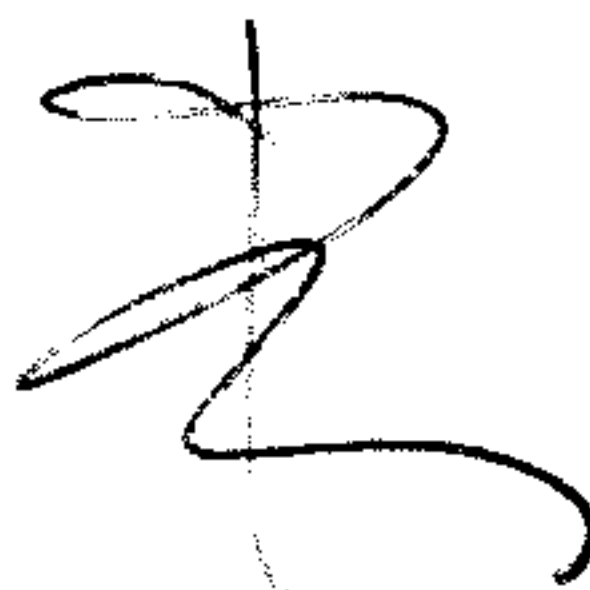
Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent



DUPLICATA

Greffes du Tribunal de Commerce

Place de la Bourse – BP 7016
31068 TOULOUSE cedex 7

Tél. 05 61 11 02 00 / Télécopie 05 40 00 46 06 / greffe@greffe-tc-toulouse.fr

CERTIFICAT

Le soussigné, Greffier près le Tribunal de Commerce de Toulouse,

Certifie qu'il n'a pas été formé d'opposition devant le Tribunal de Commerce de Toulouse, selon les dispositions de l'article R.223.35 du Code de Commerce, à la suite de la réduction du capital de la Sarl GRUPETTO – 10 place Alfonse Jourdain 31000 TOULOUSE inscrite au RCS Toulouse sous le numéro : 519 799 845 et ce à compter du dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse le 23 septembre 2011 sous le numéro A 2011 /013984.

Fait et délivré au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 26 octobre 2011

LE GREFFIER

